

COMMUNE DE VAUREAL

ARRETE N° 110/2025/URBA

NOMENCLATURE ACTES :

2.2.5 Alignement

ARRETE PERMANENT DE VOIRIE PORTANT ALIGNEMENT

Le Maire de la Commune de Vauréal,

VU l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire de déléguer une partie de ses fonctions à un de ses adjoints, dans un souci de bonne administration,

VU l'arrêté de délégation de signature n° 200/2023/AG du 07/10/2023 par lequel Monsieur le Maire autorise Monsieur Michel JUMELET, Conseiller Municipal délégué en charge de l'urbanisme réglementaire, à signer les arrêtés relatifs à l'urbanisme,

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L.112-1 à L.112-8 relatifs à la procédure d'alignement,

CONSIDERANT la demande d'arrêté d'alignement du cabinet de géomètres experts Brier - Deutsch, 6 rue des Gauchères 95000 Cergy Village, sollicitant l'indication de l'alignement pour les voies publiques (avenue de la Révolution Française, cadastrée DO 356 et impasse cadastrée DO 571), sur Vauréal,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'alignement pour les voies publiques (avenue de la Révolution Française, cadastrée DO 356 et impasse cadastrée DO 571) est arrêté et confirmé suivant le plan ci-joint du cabinet Brier – Deutsch.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié au cabinet Brier – Deutsch.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté ne dispense pas de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le Code de l'urbanisme.

ARTICLE 4 : Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vauréal, le 11 mars 2025

Pour le Maire de Vauréal,
Par délégation,

Le conseiller municipal délégué
Chargé de l'urbanisme
réglementaire

Michel JUMELET



Date exécutoire :

.....14 MARS 2025.....

Date de notification :

.....14 MARS 2025.....

Date de mise en ligne :

.....14 MARS 2025.....

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.

PLAN DE BORNAGE

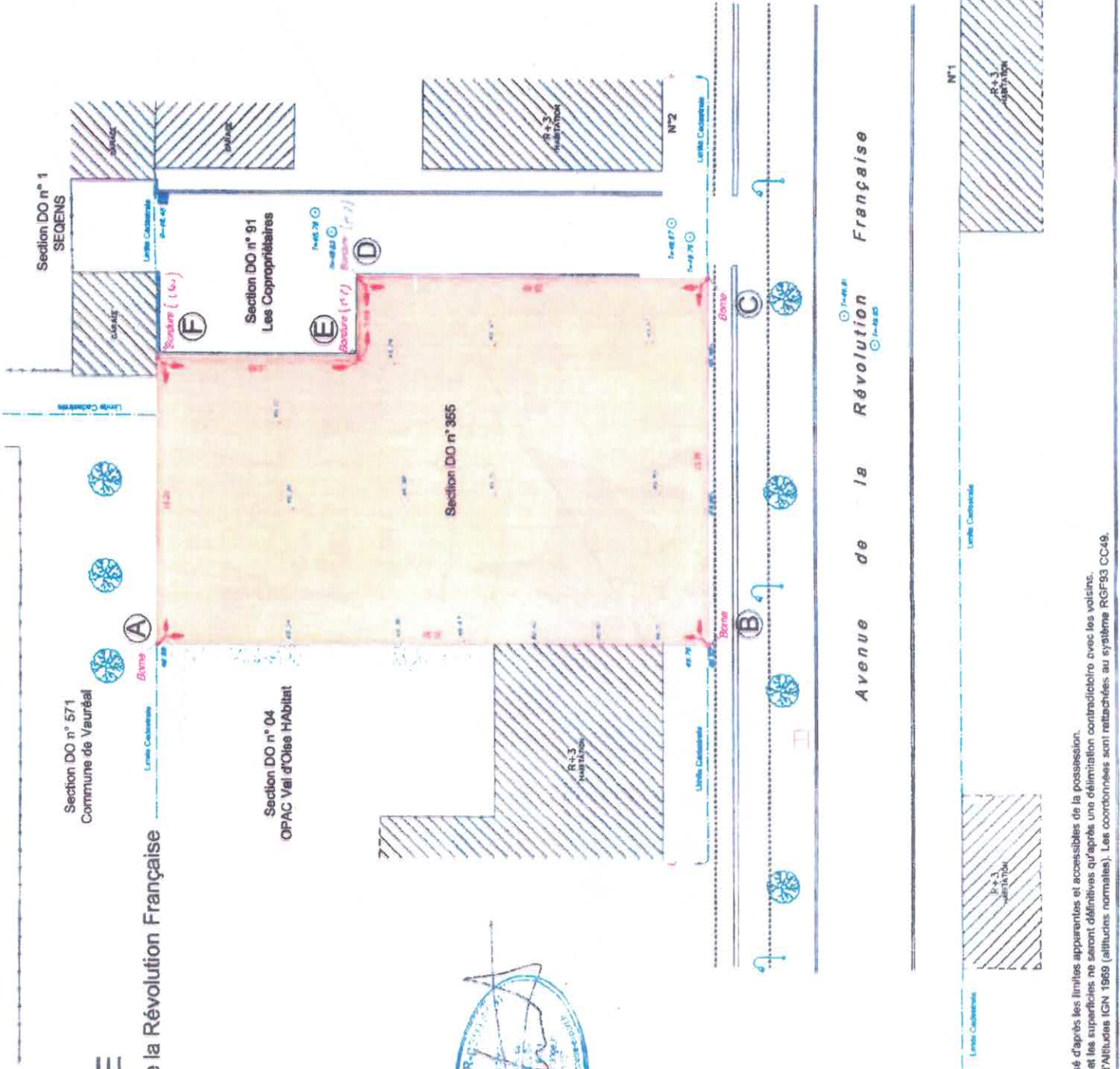
de la Propriété sise, Avenue de la Révolution Française

Cadastrée : Section DO n° 355

Contenance Cadastre : 7a 58ca

Superficie mesurée : 757 m²

Dossier : 43127
Echelle : 1/250
Date du relevé : 24/10/2023
Date d'origine : 09/11/2023
Date d'édition : 04/03/2025



Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20250311-110-2025-URBA-AR
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

2 cm
3 m
Règle Echelle :

Cabinet DEUTSCH
Géomètres-Experts
BUREAU PRINCIPAL : 48 Rue des Châtaignes, 93000 SAKURAVILLE
BUREAU SECOURS : 48 Rue des Châtaignes, 93000 SAKURAVILLE
Téléphone : 01 30 30 41 00 Fax : 01 61 30 91 97
E-mail : info@deutsch-geometre.fr

NOTA :
Plan dressé d'après les limites apparentes et accessibles de la possession.
Les cotes et les superficies ne seront définitives qu'après une délimitation contradictoire avec les voisins.
Système d'Altitudes IGN 1969 (altitudes normales). Les coordonnées sont rattachées au système RGF93 CC49.

